



**Réunion de
Conseil Syndical**

12 avril 2023

Compte-Rendu

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi douze avril à neuf heures, les membres du Syndicat Intercommunal des eaux de GIDY-CERCOTTES-HUETRE légalement convoqués se sont réunis au 3 rue des Pinsons à CERCOTTES, sous la Présidence de Monsieur Pascal PERDEREAU

Date de convocation du Conseil Syndical : 21/03/2023

Présents : PERDEREAU Pascal, PERDEREAU Benoît, BOURGEOIS Max, DARVOY-PEROT Hélène, LAURENT Sébastien. GUEDON Gaëlle

Absent : SAVOURE-LEJEUNE Martial (pouvoir à Mme DARVOY-PEROT), DUMINIL Marie-Paule (pouvoir à PERDEREAU Pascal), BLISZEZ Bruno (pouvoir à GUEDON Gaëlle)

Secrétaire de séance : LAURENT Sébastien

Le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

M. PERDEREAU Benoit demande à mettre à l'ordre du jour les nouvelles informations du transfert de compétences eau, Mme DARVOY-PEROT, la possibilité de mensualisation car les factures eau et assainissement sont envoyées en même temps et les abonnés souhaitent un décalage dans les envois.

M. PERDEREAU Pascal, revient également sur le tarif de l'eau et la nouvelle réglementation des 53 mesures pour l'eau (dossier de presse du 30 mars 2023 du Gouvernement)

N° 2023 - 420 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif du SIAEP-GCH de l'exercice 2022 a été rapproché du Compte de Gestion du SERVICE DE GESTION COMPTABLE de MEUNG SUR LOIRE.

L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Ces deux documents présentent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Réalisation de recettes	924 616.18 €
Réalisation de dépenses	- 907 153.30 €
EXCEDENT antérieur reporté	242 532.11 €

Résultat de clôture de fonctionnement (002)	+ 259 994.99 €
---	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Réalisation de recettes	148 931.86 €
Réalisation de dépenses	- 138 481.39 €
EXCEDENT antérieur reporté	- 21 768.99 €

Résultat de clôture d'investissement (001)	- 11 318.52 €
--	---------------

Excédent net global	+ 248 676.47 €
---------------------	----------------

Il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir approuver ce Compte Administratif ainsi que le Compte de Gestion du SERVICE DE GESTION COMPTABLE.

Le Président se retire laissant la présidence de M. PERDEREAU Benoît qui demande à l'Assemblée de se prononcer sur le Compte Administratif tel qu'il a été présenté.

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 421 AFFECTATION DU RESULTAT

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Le conseil syndical réuni sous la présidence de **M. PERDEREAU Pascal**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2022**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement **2022**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	-21 768,99 €		10 450,47 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	-11 318,52 €
FONCT	242 532,11 €	0,00 €	17 462,88 €	0,00 € Recettes		259 994,99 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	259 994,99 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		11 318,52 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		248 676,47 €
Total affecté au c/ 1068 :		11 318,52 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 422 VOTE DU BUDGET 2023

Monsieur le Président présente le projet de Budget Primitif pour 2023, soumis au contrôle du SGC MEUNG SUR LOIRE le 6 avril 2023

Celui-ci s'équilibre :

En dépenses et recettes d'investissement à 336 818,52 €
En dépenses et recettes d'exploitation à 1 160 000,00 €

Il est demandé aux membres du conseil syndical de se prononcer sur ce Budget Primitif.

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 423 EFFECTIF

Vu la loi 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20.

Vu la délibération du 8/12/2015 sur la Création de poste d'un emploi de directeur par référence aux cadres d'adjoint administratif ou rédacteur à temps complet ainsi que son régime indemnitaire

Vu la délibération du 11/07/2016 sur les heures supplémentaires payées

Vu la délibération du 12/10/2017 modifié le 3/12/2020 sur les astreintes

Vu la délibération du 27/02/2018 sur la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP

Vu la délibération 2022-401 sur l'effectif 2022

Vu les articles L2313-1 et r2313-3 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) imposant la tenue d'un ETAT DU PERSONNEL et l'OBLIGATION de le joindre au BP et Compte administratif.

Monsieur le Président propose de présenter le tableau des effectifs ci-après compte tenu des changements depuis 2022, et précise qu'un conducteur de travaux a été embauché en CDD sur 6 mois, et propose de le modifier en CDI en cas de nécessité.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	GRADES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
			emplois permanents à temps complet	emplois en contrat déterminé	total	agents titulaires	agents contractuels	total
FILIERE ADMINISTRATIF	B	REDACTEUR PRINCIPAL 2ème Classe	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE	B	RESPONSABLE TECHNIQUE	1	0	1	0	1	1
	B	CONDUCTEUR DE TRAVAUX	0	1	1	0	1	1
	C	CHEF D EQUIPE	1	0	1	0	1	1
	C	FONTAINIERS	3	0	3	0	3	3
			6	1	7	1	6	7

Les crédits nécessaires sont inscrits au CHAPITRE 012 du BUDGET PRIMITIF 2023.

Adoption à l'unanimité

N° 2023 - 424 ADHESION A LA PRESTATION D'AIDE A L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET

Vu la décision n° 2023/01 du 21 mars 2023, concernant la signature de la convention de remplacement de la Responsable Administrative

Monsieur Le Président expose que les collectivités et établissements publics locaux ont l'obligation d'assurer la continuité du service public. A cet égard, conformément à l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique, les centres de gestion ont la faculté de proposer un service d'aide à l'emploi destiné à accompagner les collectivités dans la réalisation de cette mission. Depuis 2012, le centre de gestion du Loiret - CDG 45 propose ainsi aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'aide à l'emploi.

Dans le cadre de cette dernière, le CDG45 met à disposition des collectivités et établissements publics l'expertise et l'appui technique d'agents qualifiés. La prestation comprend :

- Soit la mission de remplacement :
 - Remplacement d'un agent indisponible pour des raisons de santé, des périodes de formation, dans l'attente d'un recrutement
 - Renfort pour faire face à un surcroît d'activité
- Soit la mission d'accompagnement :
 - Assistance d'un agent lors de sa prise de poste
 - Tutorat et conseil pour des agents déjà en poste

Conformément à l'article L.452-30 du Code Général de la Fonction Publique, les conditions financières relatives à cette mission facultative reposent sur un tarif d'intervention à la journée, fixé par délibération du conseil d'administration du centre de gestion et dont les montants sont retranscrits dans la convention signée entre le Centre de gestion et la collectivité ou l'établissement.

Le tarif est fixé à :

- 210 euros pour la mission de remplacement
- 250 euros pour la mission d'accompagnement

Il comprend :

- Le traitement et charges de l'agent,
- Les frais de déplacement et de mission de l'agent,
- Les frais de gestion.

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'adhérer au service d'aide à l'emploi du centre de gestion du Loiret pour les prestations de mission de remplacement et de renfort.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné)

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.452-30 et L.452-44,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n°27-2011 du 15 novembre 2011 portant création d'un service d'aide à l'emploi,

Considérant que les collectivités doivent assurer la continuité du service public.

Monsieur le Président, propose cette adhésion et ces articles, aux membres du Conseil Syndical :

Article 1 :

D'adhérer au service payant d'aide à l'emploi du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret permettant ainsi de faire appel soit à la mission de remplacement soit à la mission d'accompagnement

Article 2 :

D'autoriser *Monsieur le Président* à signer la convention et tous les avenants et actes à intervenir

Article 3

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Article 4 :

Que *Monsieur le Président* est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Adoption à l'unanimité**N° 2023 - 425 PROGRAMME DE TRAVAUX 2023-2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2511-1 et suivant.

Vu la délibération 2018-321 approuvant les nouveaux statuts et l'arrêté préfectorale du 7 novembre 2019

Vu la délibération 2020-369 sur le programme des travaux

M. Le Président explique qu'il convient d'actualiser l'ensemble des TRAVAUX

et propose de poursuivre les TRAVAUX en REGIE suivant le descriptif ci-dessous :

PROGRAMME DE TRAVAUX PREVISIONNEL 2023-2025	
Désignations des travaux à la charge du SIAEP GCH	estimations
200 changements de compteur / an	150 000,00 €
AEP du Château d'eau de Cercottes jusqu'à HUETRE	350 000,00 €
RUE DE MALVOVIERS / A10 600 m de canalisation	60 000,00 €
AEP route de GIDY à CERCOTTES	30 000,00 €
Réparation fuites sur réseau AEP	20 000,00 €
<i>Sous total travaux en régie (72)</i>	610 000,00 €
Désignations des travaux à effectuer pour des tiers	estimations
AEP commune de RUAN	200 000,00 €
AEP 2 LOTISSEMENTS à CERCOTTES	150 000,00 €
PI BI CERCOTTES	12 000,00 €
BRANCHEMENTS	20 000,00 €
<i>Sous total travaux en régie (704)</i>	382 000,00 €

Adoption à l'unanimité

1 - orientation budgétaire et comptable

1-Les Résultats de 2022 sont justifiés par :

- Le chantier LA PROVENCHERE, les reprises de branchements LES JARDINS FLEURY, 54 changements de compteur et quelques fuites en régie
- Les chantiers sur la commune de Ruan et le Clos du Château inscrits au budget en travaux extérieurs (704)

2-Les travaux nécessaires afin de répartir les consommations du château d'eau de GIDY et CERCOTTES

Outre les travaux réalisés par SOGEA en 2018, et le forage réalisé par l'Entreprise HURE en 2022, le programme de travaux annonce un chiffre de 350 000 € à effectuer en régie par le SIAEP GCH sur un délai de 3 ans (analyse vue sur le Conseil Syndical du 29/11/22)

3-les consommations des laboratoires SERVIER depuis 2018 sont variables :

Au 31/03/2018 (1 an) soit 8 950 m3/mois : 107 397 m3

Au 31/03/2019 (1 an) soit 8 090 m3/mois : 97 119 m3

Au 31/03/2020 (1 an) soit 7 093 m3/mois : 85 004 m3

Au 31/03/2021 (1 an) soit 7 560 m3/mois : 90 722 m3

Au 31/12/2021 (9 mois) soit 6 500 m3/mois : 58 259 m3

Au 30/06/2022 (6 mois) soit 8 6 50 m3/mois : 51 752 m3

Au 31/12/2022 (6 mois) soit 9 710 m3/mois : 58 259 m3

Pour info les consommations du forage en 2018 = 371 189 m3 pour une vente de 318 984 m3

2019 = 288 214 m3 pour une vente de 287 596 m3

2020 = 372 493 m3 pour une vente de 318 305 m3

2021 = 352 808 m3 pour une vente de 302 119 m3 (régularisation)

2022 = 321 288 m3 pour une vente de 298 827 m3

4- les nouvelles ressources acquises en 2019 par les nouveaux statuts, c'est-à-dire les travaux pour les communes, les lotisseurs, les branchements représentent :

En 2022 : 227 900 € sur 903 800 € soit 25% et 0.75 €/m3

En 2021 : 127 800 € sur 691 700 € soit 18.50% et 0.43 €/m3

En 2020 : 102 300 € sur 712 500 € soit 14.35% et 0.34 €/m3

En 2022 : c'est principalement la commune de RUAN avec 140 000 €, le Clos du Château avec 33 000 €, et commune de GIDY avec 25 300 €.

5- La continuation des travaux en régie, permet d'éviter le recours aux emprunts même s'il paraît nécessaire d'en prévoir un de 100.000 € sur 2023 pour préserver l'équilibre budgétaire de la SECTION D'INVESTISSEMENT.

6- la Commune de Ruan continue son renouvellement du réseau avec de nouveaux branchements jusqu'en novembre 2023 pour un total de 200 000 € environ. 2 lotissements devraient être prévus en 2023, et estimés à 150 000 €. Il reste environ 500 anciens compteurs à renouveler mais essentiellement sur la RD2020 et lotissement le CHENE BRULE, dont les coûts seront élevés en raison des enrobés.

6-le Logiciel PHASEO de facturation et de suivi des consommations peut évoluer avec les modules STOCK et DEVIS, prévu en 2022, seront installés dans les prochains mois, soit un total de 10 000 €.

7- la supervision prévue en 2022, budgétisée pour AMPHIBIA n'a pas été opérationnelle en raison de manque de matériaux, la Société SOC nous a donc installé ce système d'exploitation et d'alarmes sur le château d'eau de GIDY pour un budget de 30 000 €.

8- Un conducteur de travaux a été recruté en CDD afin de permettre à M. LAVALLEE de réaliser plus de relèves (1 fois par trimestre au lieu 1 fois par semestre) et de maîtriser la recherche de fuites (système acquis en 2018) afin de réduire les pertes et améliorer le taux de rendement.

En conclusion,

Les travaux en régie représentent 25% des recettes du SIAEP GCH, et permettent au SIAEP GCH d'équilibrer son activité, de se former et de se spécialiser aux techniques des canaliseurs, de renouvellement de compteurs, de recherches de fuites, de supervisions et télégestion des structures, ainsi que des systèmes de relèves.

En moyenne, le SYNDICAT produit environ 340 000 m³ et vend 300 000 m³ (calculs sur 5 ans)

L'évolution de l'activité permettra au SIAEP GCH de se positionner favorablement lors du transfert de la compétence EAU vers la COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE LOIRETAINE prévue en 2024.

2 - Questions diverses

- M. PERDEREAU Benoît évoque les modalités du transfert de la compétence EAU en 2024/2025, le Conseil Communautaire CCBL a fait voter les choix des maires soit au 1^{er} janvier 2024 ou 1^{er} janvier 2025. La 3^{ème} phase de l'étude n'étant pas terminée avec les différents scénarii, il est difficile au SIAEP GCH de prévoir son avenir et celui de ses agents (même si des solutions sont envisagées).
- Le Président présente le dossier de presse Gouvernement sur les 53 mesures pour l'eau dont la réduction des pertes en eau, la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et la mise en place d'une politique tarifaire adaptée aux enjeux des territoires
- Mme DUMINIL rappelle que des abonnés souhaitent régler mensuellement leurs factures d'eau et d'assainissement, car la réception des factures en même temps pèse sur leur budget.
- Mme DARVOY-PEROT pense qu'il serait souhaitable que les envois de factures soient décalés dans le temps, pour l'eau notifié par le SIAEP et l'assainissement par la CCBL (Communauté de communes Beauce Loirétaine)
- M. Le Président répond que cette demande est régulièrement posée et que dans un premier temps, il était possible aux abonnés de solliciter la facturation trimestrielle (délibération 2022-414)

3 - Dossier technique

Le Responsable Technique présente la partie technique

TRAVAUX EXTERIEURS ANNEE 2023

- Devis signés par la mairie de Ruan pour un montant total de 145 709,60 € HT en deux phases soit un devis signé de 95 487,67 € HT et un autre devis signé de 50 222,04 € HT plus un avenant de 2 branchements supplémentaires pour un montant de 3 380 € HT soit un total de 149 090 € HT

Ce qui représente 73 branchements et la pose de 6 purges automatiques sur l'ensemble du territoire de Ruan pour une durée de 9 mois, divisée en deux tranches soit une de janvier à juin et la seconde de septembre à octobre 2023.

- En attente de signature, deux lotissements sont en cours (accord verbal uniquement) de voir le jour sur Cercottes, un lotissement les Jardins d'Antan 16 lots rue des Buttes /rue du chêne Brulé pour un chiffrage de 23 814,18 € HT et le lotissement le clos des Moutons rue du chêne brûlé 37 lots, le chiffrage est prévu pour le mois de mai. Le démarrage de ces deux lotissements pourrait être prévu en fin d'année.
- Renouvellement de quatre poteaux d'incendie, rue de l'Eglise, deux route nationale 20 et route de Gidy à Cercottes pour un chiffrage de 16 878,24 € HT, première intervention effectuée la semaine 02 et la dernière intervention prévue semaine 16 (du 17 au 21 avril 2023).
- Différents branchements ont été effectués pour la mairie de Gidy (2 branchements rue du bourg, création d'une nouvelle canalisation avec deux branchements et une bouche d'incendie avec une purge automatique) pour le nouvel atelier municipal et complexe sportif estimé à 12 689,74 € HT.

TRAVAUX EN INTERNE ANNEE 2023/2024

- Création d'une canalisation de distribution en PEHD diam 200 de chaque côté de l'autoroute rue de Malvoviers pour une future distribution d'eau sur la Provenchère et ou sur la commune de Gidy pour améliorer la consommation sur le réservoir de Cercottes se qui représente 600 mètres de canalisation pour une estimation de 55 325 € HT.
- Renouvellement de compteurs sur les trois communes, soit 513 compteurs à renouveler :

Compteurs sur Gidy 311
Compteurs Cercottes 190
Compteurs Huêtre 12

RUPTURE DE LA CANALISATION DE TRANSPORT SUR LA ROUTE NATIONALE 20

Notre canalisation de transport, posé par la société SOGEA en 2013, qui permet de remplir les deux châteaux d'eau s'est déboîtée suite à de mauvaises butées de part et d'autre de la RN 20, Des raccords sans bride et callés par des morceaux de bois n'ont pas tenu dans le temps, du aux démarrages des pompes répétés et la pression exercée dans cette canalisation de diamètre 200.

Nos techniciens, ont fait de leur mieux et surtout le plus rapidement possible avec des raccords en PEHD soudés pour éviter de nouveaux déboitements Intervention estimée à 12 994,63 € HT avec la main d'œuvre.

PRESENTATION DE LA SUPERVISION

- Démonstration du logiciel SOFREL installé par la société SOC supervision des châteaux d'eau et du forage ainsi que les débitmètres. Ce qui permet d'avoir une vue à distance des remplissages et de recevoir les alarmes.

M. Le Président remercie les membres de l'assemblée de leur attention et clôture la séance à 11h